

BUDGET PARTICIPATIF 2020

CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

Et vous, que feriez-vous avec

1,5 M€ ?



jeparticipe.aude.fr



édito



“ Les citoyens attendent d’être mieux pris en compte, d’être plus écoutés, plus régulièrement consultés et de participer plus activement à la gestion

des affaires publiques. C’est avec cette conviction que depuis 2015, le Département a fait de la démocratie participative une de ses priorités. Ainsi, nous nous sommes engagés dans le développement de pratiques nouvelles pour associer les habitants dans l’élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques. Le budget participatif dont le règlement a été élaboré en concertation avec les Audois-es, en est une représentation concrète. 1.5 million d’euros seront ainsi consacrés à la réalisation de projets proposés et choisis par leurs concitoyens. Ainsi, nous entendons donner aux citoyens, le pouvoir de participer à la création de l’Aude à venir ●

André VIOLA

Président du conseil départemental de l’Aude



Le budget participatif, C’EST QUOI ?



Le budget participatif est une somme allouée par le Département pour permettre aux Audois.es de proposer et de choisir des projets d’investissements localisés dans l’Aude.

LE DISPOSITIF

Le budget participatif donne aux citoyens audois, le pouvoir de proposer, voter et donc décider de projets à réaliser pour l’Aude.

Ses principes de fonctionnement ont été définis avec les Audois.es en juin 2019, lors d’une consultation à laquelle plus de 2500 personnes ont répondu.

LES PRINCIPES

➤ Un budget de 1,5 million d’euros en 2020 pour concrétiser des projets d’investissement réalisés dans l’Aude ;

Sur l’enveloppe globale, 300 000 € seront dédiés au financement de projets dans le domaine de l’environnement.

➤ Des projets proposés et choisis par les Audois-es, d’un montant maximum de 100 000 € ;



- **Un financement en totalité par le Département.** Dans le cas où un projet présenté aurait acquis d'autres financements, le budget participatif pourra alors intervenir en complément ;
- **Une réalisation dans l'année** suivant le vote ;
- Des projets **d'intérêt général, laïques et non discriminatoires** ;
- Des Audois-es associé-es dans toutes les phases de mise en œuvre du budget participatif.

UN PROJET D'INVESTISSEMENT QU'EST CE QUE C'EST ?

Un projet d'investissement est une action durable. Comme un ménage utilise son budget pour payer ses charges courantes : alimentation, essence, vêtements... ou pour faire des achats plus durables : voiture, meubles, logement... les collectivités ont des dépenses de fonctionnement pour payer, par exemple, salaires, factures d'énergie, denrées alimentaires pour la cantine du collège, consommables comme le papier... et des dépenses d'investissement pour financer des projets pérennes ou des achats plus durables : construction d'une route, d'un collège, rénovation d'un monument historique, achat de matériel informatique, de livres, création d'un site Internet, acquisition de véhicules électriques...

Les Audois-es et les élu-es, GARANT-ES ENSEMBLE DE LA DÉMARCHÉ

UNE COMMISSION DE SUIVI

Pour garantir la transparence et l'association des Audois-es, une commission de suivi est créée. Son rôle est de :

- assurer le suivi du budget participatif ;
- garantir la bonne conduite du projet ;
- évaluer la démarche.

SA COMPOSITION

Elle est composée de 18 membres titulaires dans le respect de la parité femmes-hommes, répartis en 3 collèges :

- 6 citoyens tirés au sort parmi celles et ceux qui auront manifesté leur intérêt avant le 30 juin 2019 ;
- 6 membres des instances consultatives : comité économique, social et environnemental, conseil départemental des jeunes, conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- 6 élus départementaux.

La liste complète est disponible sur jeparticipe.aude.fr



Les grandes étapes

DU BUDGET PARTICIPATIF



07 SEPTEMBRE - 15 DÉCEMBRE 2019

ÉTAPE
02

DÉPÔTS DES IDÉES
PAR LES AUDOIS-ES



MAI - JUIN 2019

ÉTAPE
01

DÉFINITION DES RÈGLES
DU BUDGET PARTICIPATIF
AVEC LES AUDOIS-ES

JUSQU'À MARS 2020

ACCOMPAGNEMENT
DE L'IDÉE AU PROJET



20 AVRIL - 31 MAI 2020

ÉTAPE
03

VOTE DES PROJETS
PAR LES AUDOIS-ES

JUIN 2020

DÉSIGNATION DES
PROJETS LAURÉATS



OCTOBRE 2020

ÉVALUATION
DU DISPOSITIF



07 SEPTEMBRE - 15 DÉCEMBRE 2019

ÉTAPE 02

On dépose nos idées

EN PRATIQUE,
ÇA SE PASSE COMMENT ?



QUI PEUT DÉPOSER UNE IDÉE ?

- > Tous les Audois-es.
- > Toutes les associations ayant leur siège social dans l'Aude.
- > Les acteurs de l'économie sociale et solidaire audois.

En revanche, les collectivités et les entreprises du secteur marchand (hors économie sociale et solidaire) ne peuvent pas déposer d'idées.

OÙ ET COMMENT DÉPOSER UNE IDÉE ?

Sur jeparticipe.aude.fr

Vous pourrez déposer vos idées, après avoir créé votre compte (lire page 9).

Via le formulaire (voir page 8) :

- > à nous adresser par courrier :
Conseil départemental de l'Aude
allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
- > à nous envoyer par mail :
budgetparticipatif@aude.fr
- > à déposer dans l'une des urnes prévues à cet effet à l'hôtel du Département ou dans l'une de ses annexes
- > à remettre auprès des équipes du Département qui viendront à votre rencontre lors des ateliers organisés dans tous les cantons du 16 septembre au 15 octobre ou encore sur les marchés, lors des événements sportifs ou culturels...

Les idées déposées peuvent concerner l'ensemble des domaines d'intervention du Département

QUELLES SONT LES IDÉES QUI PEUVENT ÊTRE RETENUES ?

Pour être recevable, une idée doit répondre aux critères suivants :

- > Être localisée dans l'Aude ;
- > Avoir une portée d'intérêt général ;
- > Respecter les valeurs de laïcité et de non-discrimination ;
- > Entrer dans les domaines d'intervention du Département : solidarités (autonomie, insertion, personnes âgées, handicap, enfance...), éducation, jeunesse, sport, environnement, cadre de vie, tourisme et loisirs, culture et patrimoine, numérique, agriculture et forêt, développement durable, intervention sur route départementale et sécurité routière, etc. ;
- > Relever des dépenses d'investissement uniquement (travaux et achats de matériel) ;
- > Coûter moins de 100 000 €.

JE DÉPOSE UNE IDÉE

Formulaire à remettre dans les urnes mises à disposition
ou à adresser par courrier à conseil départemental de l'Aude
Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne cedex 9

Vous pouvez aussi le compléter en ligne directement
sur jeparticipe.aude.fr



INTITULÉ DE MON PROJET

.....

Mon projet concerne la protection de l'environnement ou le développement durable :

Oui Non

PORTEUR DU PROJET (MENTIONS OBLIGATOIRES)

Collectif ou Individuel

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP / Ville :

Mail :

Téléphone :

LOCALISATION DU PROJET

.....

OBJECTIFS DE MON PROJET

.....

DESCRIPTION DE MON PROJET

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous une estimation du budget nécessaire ? Si oui, indiquez-en le montant

.....



Et en ligne, CELA SE PASSE COMMENT ?



Sur jeparticipe.aude.fr, la plateforme web du budget participatif, vous pouvez :

- > Trouver des infos pratiques comme le règlement, la composition de la commission de suivi...
- > Créer votre compte pour déposer vos idées.
- > Consulter les idées déjà proposées, en les classant par lieu, par thème...
- > Vous abonner à la newsletter.
- > Et, à partir du 20 avril 2020, voter pour choisir vos projets préférés.

CLIQUEZ, PARTICIPEZ !

En créant votre compte sur jeparticipe.aude.fr, vous pouvez, déposer des idées, voter (à partir d'avril 2020) et rester informé-e de l'actualité du budget participatif en général et des projets qui vous intéressent en particulier. Il vous suffit de donner vos noms, prénoms, votre adresse postale dans l'Aude et une adresse mail valide.



20 AVRIL - 31 MAI 2020

ÉTAPE 03

On vote pour nos projets préférés



JUSQU'EN MARS 2020

De l'idée au projet

Les idées sont ensuite étudiées
en fonction des critères de recevabilité
énoncés dans le règlement.

Vous avez déposé une idée ?

Vous serez contacté.e par les services du Département. Ceux-ci accompagneront les porteurs d'idées éligibles afin de permettre la

transformation de l'idée en projet réalisable.

Si plusieurs idées proposées ont des points communs avec la vôtre, le Département vous mettra en relation avec les autres porteurs de projets.

Après avis de la commission de suivi, une idée éligible sera proposée au vote des Audois-es.

20 AVRIL - 31 MAI 2020

Comment voter ?

QUI PEUT VOTER ?

Tout.es les Audois.es âgé.es de plus de 16 ans.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE VOTE ?

Les modalités de vote garantiront la prise en compte des attentes exprimées par les Audois-es lors de la phase initiale de consultation :

- veiller à un juste équilibre entre les territoires ;
- donner les mêmes chances à chaque projet d'être retenu ;
- permettre la réalisation de projets dans le domaine de l'environnement ;
- pouvoir voter pour plusieurs projets différents.

Afin de répondre à ces attentes et dans un souci de transparence, les modalités précises de vote seront élaborées en lien avec la commission de suivi.

OÙ POUVEZ-VOUS VOTER ?

> Sur jeparticipe.aude.fr

- Connectez-vous avec vos identifiants ou créez votre compte : c'est très simple et ne prend que quelques minutes.
- Consultez les actions proposées. Vous pouvez les trier par thème, par lieu...
- Choisissez vos actions préférées et validez votre sélection.

Voilà c'est fait !

> Dans les lieux désignés comme officiels par la commission de suivi.

La liste de ces lieux sera disponible sur jeparticipe.aude.fr dès le mois d'avril 2020.

Et vous, que feriez-vous avec 1,5 M€ ?

Vous avez des idées pour l'Aude ?
Avec le budget participatif, faites-les
devenir réalité ! Du 16 septembre au
15 octobre, dans tous les cantons, venez
discuter de vos propositions avec
d'autres Audois.es, échanger et
contribuer à l'émergence de nouveaux
projets dans des ateliers organisés
sur un format ludique et participatif...
évidemment !

LES ATELIERS DÉBUTENT À 18 H 30

- **Lundi 16 septembre**
BRAM - Les Halles
- **Lundi 16 septembre**
COUFFOULENS - Foyer municipal
- **Mardi 17 septembre**
QUILLAN - La Cigale
- **Lundi 23 septembre**
CASTELNAUDARY - Maison des Associations
salle Lauragais
1 av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
- **Mardi 24 septembre**
TALAIRAN - Foyer municipal
- **Vendredi 27 septembre**
TRÈBES - salle des Congrès
- **Lundi 30 septembre**
ROULLENS - Foyer municipal
- **Lundi 30 septembre**
LA PALME - salle du complexe associatif
- **Mardi 1^{er} octobre**
NARBONNE - Antenne du Département
salle de la Robine - 13 bd Gambetta
- **Mardi 1^{er} octobre**
VILLEMOUSTAUSSOU - Espace Charles-
Aznavor - Allée Monnié
- **Mercredi 02 octobre**
SALLES D'AUDE - salle municipale des loisirs
- **Vendredi 04 octobre**
LÉZIGNAN-CORBIÈRES - salle Pelloutier
(salle Carignan) - imp. du Père Lacordaire
- **Lundi 07 octobre**
LAURE-MINERVOIS - Foyer municipal
- **Mardi 08 octobre**
CUXAC-CABARDÈS - Foyer municipal
- **Lundi 14 octobre**
COURNANEL - Foyer municipal
- **Mardi 15 octobre**
GINESTAS - MJC salle d'animations
culturelles - 5 chemin des Clergues

**Le dépôt des idées est ouvert du 07 septembre au
15 décembre 2019 minuit sur jeparticipe.aude.fr**

Pour consulter les autres modalités de dépôt
des idées, RDV en p.7 de cette brochure.



jeparticipe.aude.fr

